

Toulouse, le 4 avril 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP179-2024

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant que dans le cadre de l'adhésion à Réseau31 des collectivités citées en annexe, il lui revient d'engager et de financer les opérations en Eau Potable renouvellement des réseaux ;

Considérant que cette décision s'inscrit dans les mesures à mettre en place afin de respecter dans les plus brefs délais les réglementations en vigueur, à savoir principalement :

- le Plan National Santé Environnement en matière de protection des captages d'eau potable ;
- la Directive Eau Résiduaire Urbaine en matière de collecte et de traitement des eaux usées ;
- la Directive cadre sur l'Eau en matière de retour au bon état des masses d'eaux ;

Considérant que, l'analyse des besoins de Réseau31 fait ressortir les opérations pour lesquelles il convient de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat et de tout autre organisme financeur. Le détail des opérations en Eau Potable par commission territoriale figure ci-dessous et en annexe 3 ;

		Nombre d'opérations	Programme 2023 Travaux, y compris frais divers (€HT)	Programme 2023 Etudes (€HT)	Montant de l'opération (€HT)
1	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	0	0 €	0 €	0 €
2	Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais	1	967 722 €	0 €	1 187 722 €
3	Région de Villemur	0	0 €	0 €	0 €
4	Tarn et Girou	0	0 €	0 €	0 €
6	Aussonnelle	0	0 €	0 €	0 €
7	Coteaux du Touch	0	0 €	0 €	0 €
8	Banlieue Sud Ouest	0	0 €	0 €	0 €
9	Sud Lauragais	8	1 108 375 €	0 €	1 369 989 €
10	Vallée de l'Hers	0	0 €	0 €	0 €
11	Hers – Ariège	0	0 €	0 €	0 €
12	Val de Garonne et Volvestre	1	42 399 €	0 €	82 399 €
13	Coteaux du Comminges	0	0 €	0 €	0 €
14	Saint Gaudinois	1	174 458 €	0 €	174 458 €
15	Région de Saint Béat – Luchonnais	0	0 €	0 €	0 €
		11	2 292 954 €	0 €	2 814 568 €

Considérant que le plan de financement prévisionnel des travaux et études serait établi de la façon suivante :

	Montant €	Taux
Conseil Départemental de la Haute Garonne – Travaux et Etudes	917 182 € 0 €	40% Travaux 30% Etudes
Agence de l'Eau	A déterminer	A déterminer
Etat	A déterminer	A déterminer
Autres		
Autofinancement et emprunt – Travaux et Etudes	1 375 772 € 0 €	60% Travaux 70% Etudes

Considérant que le plan de financement sera réajusté en fonction des aides obtenues de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur par opération, étant entendu que le montant restant à la charge de Réseau31 sera au minimum de 20% par opération ;

Considérant que Réseau31 supportera la charge financière des investissements pour lesquels l'inscription est demandée ;

Considérant que le mode de gestion retenu pour le service de l'Alimentation en Eau Potable est, selon les collectivités adhérentes, la régie ou la délégation de service public (cette information est précisée dans chaque dossier d'inscription) ;

Considérant que la décision DP106-2024 dossiers d'inscriptions AEP renouvellement réseaux doit être annulée en raison de présence d'erreurs matérielles ;

Décide

Article 1 : d'annuler et de remplacer la décision DP106-2024 par la présente décision DP179-2024 ;

Article 2 : d'approuver le programme d'opérations proposé ;

Article 3 : d'approuver le montant de la demande d'inscription de **2 292 954 €HT** au programme départemental Eau Potable 2023 renouvellement de réseaux et le plan de financement présenté ;

Article 4 : de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eau Potable 2024 renouvellement de réseaux de **917 182 €HT** ;

Article 5 : de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de **1 375 772 €HT** ;

Article 6 : de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées, listés dans l'annexe 4 ;

Article 7 : de s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2024, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ;

Article 8 : de s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention ;

Article 9 : d'autoriser le Président de Réseau31 à signer tous les documents s'y rapportant.

Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président



Annexes : 1– Liste des demandes d'inscription –Renouvellement de réseaux
2– Liste des demandes de dérogation pour démarrage anticipé

CT	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	N° D'OPERATION	MONTANT HT DE TRAVAUX DEMANDES (y compris les frais divers)	MONTANT HT D'ETUDES DEMANDES	MONTANT HT D'OPERATION
2	SIE VALLEES SAVE-HERS-GIROU- COTEAUX DE CADOURS	Renouvellement conduite de transport depuis le réservoir de Villeneuve les bouloc vers le réservoir de Vacquières	253100408-35	967 722 €		1 187 722 €
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD31 à Lanta 2e tranche AAP 2022-2023	200071298-022	43 709 €		122 568 €
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD54 à Préserville 2e tranche AAP 2022-2023	200071298-028	183 409 €		279 000 €
9	CARAGOUDES	Réhabilitation du château d'eau	200071298-20	334 508 €		334 508 €
9	CARAMAN	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eau potable – Rue de Reims	200071298-031	37 155 €		124 319 €
9	LE CABANIAL	Réhabilitation château d'eau	200071298-27	270 409 €		270 409 €
9	TREBONS SUR LA GRASSE	Renouvellement du réseau AEP	31560-02	42 639 €		42 639 €
9	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Renouvellement et dévoilement AEP	31582	63 946 €		63 946 €
9	TARABEL	Renouvellement du réseau AEP	31551	132 600 €		132 600 €
12	PALAMINY	Renouvellement de la conduite eau potable entre Palaminy et Mauran	31406-11	42 399 €		82 399 €
14	SALEICH	Renouvellement du réseau AEP AAP 2023	31521-19	174 458 €		174 458 €
11			TOTAL	2 292 954 €		2 814 566 €

RESEAU31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne)

PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE 2024 EAU POTABLE - DEMANDE DE DEROGATION POUR DEMARRAGE ANTICIPE

ANNEXE 2 A LA DECISION PRESIDENT - Renouvellement des réseaux

CT	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	N° D'OPERATION
2	SIE VALLEES SAVE-HERS-GIROU- COTEAUX DE CADOURS	Renouvellement conduite de transport depuis le réservoir de Villeneuve les bouloc vers le réservoir de Vacquiers	253100408-35
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD31 à Lanta 2e tranche AAP 2022-2023	200071298-022
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD54 à Préserville 2e tranche AAP 2022-2023	200071298-028
9	CARAGOUDES	Réhabilitation du château d'eau	200071298-20
9	CARAMAN	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eau potable – Rue de Reims	200071298-031
9	LE CABANIAL	Réhabilitation château d'eau	200071298-27
9	TREBONS SUR LA GRASSE	Renouvellement du réseau AEP	31560-2
9	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Renouvellement et dévoiement	31582
9	TARABEL	Renouvellement du réseau AEP	31551
12	PALAMINY	Renouvellement de la conduite eau potable entre Palaminy et Mauran	31406-11
14	SALEICH	Renouvellement du réseau AEP AAP 2023	31521-19

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 031-200023596-20240404-DP179_2024-DE

